

Département
NORD
Canton
GRANDE-SYNTHE
Commune
GRAVELINES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Égalité - Fraternité

N° AG-2022-54

## ARRETE DU MAIRE

*EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE*

### DÉLÉGATION DE SIGNATURE – MADAME JULIETTE PAILLARD

#### 5. 5. - *Délégation de Signature*

Le Maire de GRAVELINES,

Vu l'Article **R.2122-8** du Code Général des Collectivités Territoriales posant les conditions dans lesquelles le maire peut accorder, sous sa surveillance et sa responsabilité, et en l'absence ou en cas d'empêchement de ses adjoints, des délégations de signature à un ou plusieurs agents communaux,  
Considérant que Madame **JULIETTE PAILLARD** est fonctionnaire titulaire de la commune,

#### ARRÊTE :

##### Article 1<sup>er</sup> :

Délégation de signature est donnée, pour toute la durée du mandat, à Madame **JULIETTE PAILLARD**, fonctionnaire titulaire pour :

- La certification matérielle et conforme des pièces présentées à cet effet,
- La légalisation des signatures.

##### Article 2 :

Les actes ainsi dressés comporteront uniquement le nom et la signature du fonctionnaire municipal délégué, qui devront être précédés de la mention « *pour le maire* ».

##### Article 3 :

Le présent arrêté sera :

- Inscrit au registre des arrêtés de la commune ;
- Notifié à l'intéressée ;
- Transmis au Sous-Préfet de Dunkerque.
- Mise en ligne sur le Site Internet de la Ville

##### Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Je soussigné

Reconnais avoir reçu ampliation du présent arrêté qui peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de ce jour.

Notification faite le.....

[signature]

Fait à GRAVELINES, LE 13/12/2022  
*Pour extrait conforme,*

Le Maire,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 21 DEC. 2022

Mis en ligne sur le site de la Ville le 21 DEC. 2022